



# Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

🎓 Formation diplômante en présentiel

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Compétences visées :

- Sauveteur Secouriste du Travail

## CONTENU DE LA FORMATION

Contenu selon référentiel de l'INRS :

- Le SST et les prérogatives
- Le plan d'intervention SST
- Notion de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
- Les actions « protéger-examiner-faire alerter-secourir
- Les actions de secours

Formateur :

Céline MICHEL VILLAZ

PRAT (prévention des risques liés à l'activité physique) IBC sanitaire et social, PSASD (acteur prévention secours du secteur d'aide et du soin à domicile), habilité INRS, aide soignante.

## 📄 RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 42829

📍 LIEU : CFPPA de Nyons  
ou en entreprise

🕒 DURÉE : 14h sur 2 journées

## 👥 EFFECTIF

- Minimum : 6 stagiaires
- Maximum : 10 stagiaires

✅ PROCHAINE SESSION :  
Session organisée à la demande

## 👤 PUBLICS CONCERNÉS :

- Salariés de l'entreprise
- Demandeurs d'emploi
- Particuliers tout public

🎓 DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU : SST  
Initial

100 %

de réussite à  
l'examen 2023 / 22  
candidats présentés

100 %

de satisfaction 2023 /  
22 réponses

Date MàJ : 20/06/2024



## RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur  
04 75 26 65 92 | philippe.bizeul@educagri.fr

Céline MICHEL-VILLAZ, référente pédagogique  
cfppa.nyons@educagri.fr

Laurence DANGU, référente administrative  
04 75 26 65 90 | laurence.dangu@educagri.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 16 ans

**Pré-requis nécessaires :** Aucun

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'adresser au CFPPA pour l'inscription.

## COÛT ET FINANCEMENT

- Financement par employeur
- Autres financeurs
- Coût de formation : 15€/h

## EMPLOIS VISÉS

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

## RYTHME DE LA FORMATION

14 heures sur deux journées

Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00



→ Session organisée à la demande

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Face à face pédagogique, au sein de l'entreprise ou au CFPPA de Nyons.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession. On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

La formation est déclarée par le CFPPA au moins 15 jours avant le démarrage.

